



Bruxelles, le 25/01/2002

CIRCULAIRE n°: 84

Objet : Opération « **A Table les Cartables !** » : cahier technique « Pour une alimentation « santé » à l'école fondamentale » (Bases pour l'établissement d'un cahier des charges).

En novembre 2001, dans le cadre de l'opération « A table les cartables » lancée à notre initiative, des affiches et des brochures présentant la Charte « *A l'école d'une alimentation saine* » vous ont été transmises, ainsi qu'à chaque implantation scolaire (à l'attention de l'équipe pédagogique d'une part et des membres du Conseil de Participation d'autre part). (voir circulaire n°72, visible aussi sur <http://www.agers.cfwb.be/org/circulaires/>).

A travers l'opération « A table les cartables », les acteurs et partenaires du monde scolaire et de la promotion de la santé sont invités à se mobiliser en impliquant les élèves, les parents, les responsables des repas et la communauté locale pour concevoir et réaliser des plans d'action dont l'objectif est d'améliorer l'offre alimentaire à l'école.

Le Conseil de participation, lieu de représentation et de discussion des acteurs et des partenaires de l'école, est au centre de la démarche d'adhésion à la Charte et du choix d'une (ou plusieurs) thématique(s) d'action suivant les besoins, les priorités, les ressources et les projets en cours dans l'école.

Lorsque le plan d'action inclut les thématiques¹ de l'amélioration de l'équilibre alimentaire ou de l'hygiène des repas en collectivité, l'école s'engage à tendre au respect des recommandations du cahier technique « Pour une alimentation « santé » à l'école fondamentale » qui vous est envoyé en annexe.

Ce document a été élaboré par le Groupe Euralisa, constitué d'experts en diététique et promotion de la santé, dans le cadre de la *Plate-forme Alimentation et Promotion de la Santé* subventionnée par la Communauté française.

Ce cahier est proposé comme outil de référence, utile à la mise en place des repas pris à l'école mais aussi à l'établissement d'un cahier des charges. Il est destiné (prioritairement) aux responsables des repas consommés à l'école depuis la planification des menus, les achats, l'hygiène, la confection, la distribution, jusqu'à la consommation des repas.

¹ Cf. brochure A l'école d'une alimentation saine, p.15 « thématiques proposées » (thématiques 2 et 7).

Il concerne donc aussi bien les parents, les responsables des achats et du choix des menus, les équipes de confection et de distribution des repas², les responsables de la santé scolaire et les pouvoirs organisateurs. Les recommandations qu'il contient sont applicables aux repas chauds comme aux repas tartines.

Les outils conçus dans le cadre de l'opération « A table les cartables » concrétisent de fait une démarche de promotion de la santé basée sur l'approche participative et intersectorielle préconisée dans le *Programme quinquennal de promotion de la santé en Communauté française* et vise la cohérence et la complémentarité avec d'autres campagnes et programmes locaux déjà existants et menés dans cette même perspective.

Persuadés qu'avec les partenaires de la santé scolaire et les acteurs éducatifs, nous allons relever tous ensemble le défi de promouvoir des choix alimentaires plus favorables à la santé des élèves et des familles, nous vous remercions de votre participation à ce projet.

**Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse
et de la Santé**

Le Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement fondamental,
de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE

Nicole MARECHAL

Jean-Marc NOLLET

***Adoptez la démarche de promotion de la santé « A table les cartables »
Adhérez³ à la Charte « A l'école d'une alimentation saine » !***

Nous invitons tous les partenaires de l'école qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire d'inscrire la Charte à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de Participation. Ceux-ci viennent en effet d'être renouvelés.

Comment adhérer à la Charte ? et ... recevoir notre sceau vous reconnaissant en qualité d'école participant à la dynamique et soutenue dans sa démarche d'adhésion à la Charte !

- En lançant la réflexion au sein de votre école
- En débattant de la Charte en Conseil de Participation
- En sélectionnant au moins un thème d'action prioritaire
- En renvoyant (signé) le bulletin d'adhésion à la Charte aux Ministres
- En accueillant la personne-ressource qui vous soutiendra dans l'élaboration et la réalisation de votre plan d'action

Informations utiles

Si vous souhaitez commander d'autres exemplaires du cahier technique : Groupe Euralisa, 02/538.67.45 (tel/fax/répondeur) ou par mail euralisa@beon.be.

Si vous avez des questions concernant la coordination de l'opération « A table les cartables » : Coordination Education/Santé asbl en charge du suivi de l'initiative auprès des écoles adhérentes (02/538.23.73 tel/fax/répondeur ou par courriel : atablecartable@cfwb.be ou via le site www.atablecartable.be).

² Qu'ils soient réalisés au sein de l'école ou fournis par un sous-traitant externe.

³ Pour ce faire, complétez le bulletin d'adhésion à la Charte « A l'école d'une alimentation saine » qui se trouve à la fin de la brochure « A table les cartables ».